



BAREME LOCATIONS

A la charge du locataire :

- *Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :*

ZONE TRÈS TENDUE ABIS : 12 Euros TTC/m² de surface habitable

ZONE TENDUE A : 10 Euros TTC/m² de surface habitable

- *Etat des lieux d'entrée : 3 Euros TTC/m² de surface habitable*

A la charge du bailleur

- *Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :*

ZONE TRÈS TENDUE ABIS : 12 Euros TTC/m² de surface habitable

ZONE TENDUE A : 10 Euros TTC/m² de surface habitable

- *Etat des lieux d'entrée: 3 Euros TTC/m² de surface habitable*
- *Entremise_ négociation: un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite-constitution dossier- rédaction bail et état des lieux)*

BAREME GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion

- *8% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur*

Assurance loyers impayés

- *3% TTC du loyer encaissé*